

PARTENARIAT POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN MEDITERRANEE (P.R.I.M.A)

1. Préambule

L'initiative PRIMA est fondée sur les principes de copropriété, de l'intérêt mutuel et du bénéfice partagé nécessaires pour assurer la gestion durable des ressources communes et la croissance socio-économique régionale. Elle projette de porter la programmation conjointe dans la zone Euro-méditerranéenne à un nouveau niveau plus élevé. Le partenariat dans le cadre de PRIMA devrait couvrir toute la chaîne de la recherche à l'innovation, mobilisant les universités, les instituts de recherche publics et privés, l'industrie, les entreprises axées sur la recherche et l'innovation et les PME, s'étendant aux organisations qui fournissent des services de soutien telles que les institutions financières et les investisseurs.

L'objectif global du programme PRIMA est de renforcer les capacités de recherche et d'innovation et de développer des connaissances et des solutions innovantes communes pour la gestion de l'eau et les systèmes agroalimentaires dans la région méditerranéenne afin de les rendre plus résilients, efficaces, rentables et durables. En d'autres termes, c'est de faire en sorte que la zone méditerranéenne puisse durablement produire et fournir une alimentation et une eau sûres, en quantité suffisante et d'une qualité adéquate, afin de soutenir un bien-être inclusif et un développement socio-économique dans la Région Méditerranéenne, dans le cadre d'une coopération Euro-méditerranéenne renforcée ».

L'ampleur de la recherche et de l'innovation nécessaires pour relever les défis dans la région méditerranéenne est immense en raison des multiples défis communs à relever. La portée de la recherche et de l'innovation est complexe, pluridisciplinaire et nécessite une approche multi-acteurs et transfrontalière. Une approche collaborative entre les États participants de PRIMA peut aider à augmenter l'échelle et la portée requises, en mettant en commun des ressources financières et intellectuelles.

En 2017, le programme PRIMA compte 19 États participants en tant que membres à part entière, composés comme suit :

- L'Union Européenne (UE) participe au Partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne (PRIMA), entrepris conjointement par la Croatie, Chypre, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne.
- Les pays associés à l'UE dans le cadre d'Horizon 2020 : la Tunisie, la Turquie et Israël.
- L'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban et le Maroc deviendront des États participants sous réserve de la conclusion d'accords internationaux de coopération scientifique et technologique avec l'Union fixant les modalités et conditions de leur participation à PRIMA.

Le programme PRIMA s'étend sur une période de dix ans de 2018 à 2028. L'Union européenne (UE) a décidé de soutenir le programme avec une contribution financière allant jusqu'à 220 millions et l'engagement financier des pays participants au programme PRIMA s'élève à 274 millions euros. L'Algérie a décidé de participer à ce programme avec une contribution financière de 20 millions euros.

Le programme PRIMA sera mis en œuvre par la fondation PRIMA, établie à Barcelone en Espagne, sur la base de plans de travail annuels. Ces plans sont élaborés conformément à l'agenda stratégique de recherche et d'innovation de PRIMA établie suite à un processus de consultation aussi complet, impliquant les multiples parties prenantes de l'initiative.

Les thématiques couvertes par le programme PRIMA couvrent :

- 1- **Gestion de l'eau** : Gestion intégrée et durable de l'eau pour les zones méditerranéennes arides et semi-arides
- 2- **Systèmes agricoles** : Systèmes agricoles durables dans la Méditerranée sous les contraintes environnementales
- 3- **Chaines de valeur agroalimentaire** : Chaîne de valeur agroalimentaire méditerranéenne durable pour le développement régional et local

Le programme PRIMA soutient le renforcement des capacités dans les pays euro-méditerranéens en tant que composante transversale clé des propositions de projets, en renforçant les capacités de recherche et d'innovation dans le domaine de la gestion de l'eau et des systèmes agroalimentaires. Une activité de renforcement des capacités ciblée sera dédiée à l'environnement propice pour PRIMA à travers des programmes de formation pour jeunes chercheurs et entrepreneurs. De plus, PRIMA encourage la mise en réseau, la coordination, la collaboration et l'intégration des programmes et activités de recherche nationaux entre les États participants avec des activités spécifiques gérées directement par ces États.

Les activités du programme PRIMA seront mises en œuvre comme suit:

- Les actions et activités organisées, gérées et financées par l'UE et mises en œuvre par la fondation PRIMA seront appelées **Section 1**
- Les actions organisées par la fondation PRIMA et financées par les organismes nationaux de financement des pays participants, fournissant un soutien financier principalement sous la forme de subventions, composent la **Section 2**
- Les actions et activités organisées, gérées et financées par les pays participants dénommées **Section 3**, à l'image des activités menées dans le cadre des programmes nationaux de recherche des États participants.

Les actions de la section 1 sont évaluées, sélectionnées et financées conformément aux règles de participation d'Horizon 2020 à la suite d'appels à propositions ouverts qui sont gérés de manière centralisée par la fondation PRIMA conformément au modèle de convention de subvention H2020.

A l'instar des actions ERA dans le programme FP7, les actions de la section 2 sont évaluées, sélectionnées avec les règles de participation d'Horizon 2020 à la suite d'appels à propositions ouverts gérés de manière centralisée par la fondation PRIMA. L'accord de subvention sera signé entre les organismes de financement nationaux conformément aux règles nationales.

Les actions de la Section 3 sont financés à la suite de processus nationaux d'évaluation, de sélection et d'octroi qui sont mis en œuvre par un ou plusieurs États membres conformément aux principes communs convenus entre la fondation PRIMA, au nom des États participants, et la Commission européenne.

La contribution totale de l'UE au programme de travail de PRIMA pour l'année 2018 est prévue à 20 millions d'euros et les engagements de financement totaux de pays participants s'élèvent à environ 40 millions d'euros, dont 2 millions provenant de l'Algérie.

2. Programme de travail du PRIMA pour l'année 2018

Section 1 : Les thématiques concernées par l'appel sont :

- Réutilisation de l'eau et dessalement des eaux en vue de la production agricole et alimentaire
- Ecosystèmes de production agricole durable
- Mise en œuvre de l'innovation dans la chaîne agroalimentaire, promotion d'une qualité supérieure, durabilité et compétitivité, avec une référence particulière aux petits exploitants

Le pré-appel sera lancé le 15 janvier et la période soumission est fixée entre le 15 février et le 3 avril

Section 2 : les thèmes concernées varient d'un pays à un autre en fonction de leurs priorités nationales et porteront sur :

1) GESTION DE L'EAU

- Disponibilité et qualité des ressources en eau dans les bassins versants et les aquifères
- Gestion durable et intégrée de l'eau
- Technologies et pratiques d'irrigation

2) SYSTÈMES AGRICOLES

- Adaptation de l'agriculture au changement climatique
- Prévenir l'émergence de maladies animales et végétales
- Développer des systèmes agricoles capables de générer des revenus, de créer des emplois et de contribuer à un développement territorial équilibré

3) CHAÎNES DE VALEUR AGRO-ALIMENTAIRE

- Valoriser les produits alimentaires issus du régime méditerranéen traditionnel
- La sécurité alimentaire dans les chaînes alimentaires locales
- Implications des changements alimentaires et des régimes alimentaires durables pour les populations Med et l'industrie alimentaire

Le pré-appel sera lancé le 15 janvier et la période soumission est fixée entre le 15 février et le 3 avril